

Canton de Compiègne-Sud-Ouest

MAIRIE de VENETTE

Conseil Municipal de Venette

Séance du 28 février 2023

LISTE DES DELIBERATIONS

EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

<u>Article L 2121-25 du CGCT</u>: « Dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe ».

- 1. Vote du Compte administratif 2022.
- 2. Approbation du compte de gestion 2022 du Trésorier municipal de Compiègne.
- 3. Affectation du résultat 2022 au budget primitif 2023.
- 4. Autorisation donnée au Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent
- 5. Adhésion de deux EPCI au SE 60 (syndicat d'électricité de l'Oise).

Le Maire,

Romuald SEELS

Affichage en mairie : 02 mars 2023.

Publication site internet « Venette.fr »: 02 mars 2023.

